

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°09-2021-183

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE PILOTAGE ET RESSOURCES / POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

09-2021-12-16-00004 - ARRETE PREFECTORAL PORTANT AJUSTEMENT DES PERIMETRE DES SERVICES DECONCENTRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE (2 pages)

Page 3

09 PREFECTURE DE L'ARIEGE DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL / BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE

09-2021-12-27-00001 - Arrêté n° 2021--12-23-00003 du 23 décembre 2021 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de l Ariège (3 pages)

Page 5







DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIÈGE 55 Cours Gabriel FAURÉ BP 30086 09 007 Foix Cédex PÔLE GESTION PUBLIQUE

Arrêté préfectoral portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ariège

La préfète de l'Ariège Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi nº 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1617-1;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 26 octobre 2021 portant ajustement du périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret du Président de la république en date du 25 novembre 2020 nommant Madame Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète de l'Ariège;

ARRÊTE:

Article 1er: En complément des dispositions de l'arrêté du 26 octobre 2021, il est procédé, entre, d'une part, les trésoreries de Mirepoix, Le Fossat et le Mas d'Azil, et d'autre part, le service de gestion comptable de Pamiers, au transfert d'activité de la gestion comptable et financière des budgets indiqués en annexe I.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des Finances Publiques de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et prendra effet au 1er janvier 2022.

Fait à Foix, le 16 décembre 2021. Pour la préfète et par délégation, Le secrétaire général,

Stéphane DONNOT

Annexe à l'arrêté préfectoral

Comptable source	Collectivité ou établissement public	N° SIRET	Comptable cible
Trésorerie de Lavelanet	Syndicat intercommunal assainissement La Bastide sur l'Hers / le Peyrat	25090054500014	SGC de PAMIERS
Trésorerie Le Fossat	SMAHVL	25090047900016	SGC de PAMIERS
Trésorerie Le Fossat	ASA Irrigants de la Lèze	29090102400015	SGC de PAMIERS
Trésorerie Le Mas d'Azil	Syndicat mixte du bassin versant de l'Arize	20004989800014	SGC de PAMIERS
Trésorerie de Mirepoix	AFP de Dun Senesse	20002038600013	SGC de PAMIERS
Trésorerie de Mirepoix	AFP de Dun Tapia	20002556700013	SGC de PAMIERS
Trésorerie de Mirepoix	Syndicat du grand Hers	20007386400015	SGC de PAMIERS
Trésorerie de Mirepoix	AFAFAF de Dun extension Limbrassac	20009428200015	SGC de PAMIERS
Trésorerie de Mirepoix	Syndicat des eaux Besset/ Coutens	25090058600034	SGC de PAMIERS
Trésorerie de Mirepoix	SIVE de Moulin-Neuf/ Caudeval	25090151900018	SGC de PAMIERS
Trésorerie de Mirepoix	SIVE Belloc-Camon-St Quentin-Troye d'Arlège	25090157600026	SGC de PAMIERS





Liberté Égalité Fraternité

Arrêté n° 2021--12-23-00003 du 23 décembre 2021 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de l'Ariège

La préfète de l'Ariège Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des impôts, notamment son article 1650 B;

VU l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter K;

VU les délibérations n° 606 du 19 juillet 2021 et n° 603 du 20 décembre 2021 du conseil départemental de l'Ariège portant désignation des représentants du conseil départemental auprès de la commission départementale des valeurs locatives du département de l'Ariège et de leurs suppléants

VU la lettre du 28 octobre 2021 de l'association départementale des maires procédant à la désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des valeurs locatives du département de l'Ariège ainsi que de leurs suppléants

VU l'arrêté n° 2021-12-17-00001 du 17 décembre 2021 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département de l'Ariège ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie de l'Ariège en date du 15 septembre 2021, de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège en date du 15 septembre 2021, des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et de l'organisation représentative des professions libérales du département de l'Ariège en date du 15 septembre 2021;

Considérant que la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives du département de l'Ariège, autres que les parlementaires et les représentants de l'administration fiscale, doit être arrêtée par le représentant de l'État;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale des valeurs locatives s'élève à 2;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 4;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 4;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives du département de l'Ariège dans les conditions prévues aux articles 371 ter I à 371 ter K de l'annexe II au code général des impôts susvisé;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}:

La commission départementale des valeurs locatives du département de l'Ariège est composée comme suit :

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Titulaires	Suppléants
MME RUMEAU VERONIQUE	M FERRE JEAN-PAUL
MME ESTEBAN MARTINE	M FABIEN GUICHOU

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
M FOURCADE DOMINIQUE	M GERAUD DANIEL
M VIGNEAU JEAN-NOEL	M PICHAN MICHEL
M SANCHEZ MARC	M GIRMA MARCEL
M MELER NORBERT	M CAUX MICHEL

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE A FISCALITÉ PROPRE :

Titulaires	Suppléants
M ROCHET ALAIN	M DOUSSAT MICHEL
M TOMEO ALAIN	M CAUX XAVIER
M COMMENGE JEAN-CLAUDE	M COURNEIL JEAN-CLAUDE
M PUJOL PHILIPPE	M SUTRA ALAIN

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
MME HOSCHEID VIRGINIE	MME ROUANET ANNY
M DIAZ LAURENT	M MASSE BERNARD
M SAN MIGUEL JUSTO JEAN-LOUIS	M MIROUZE PATRICK
M KOMAROFF LIONEL	M MASSAT CHRISTIAN
M SGOBBO GERALD	MME BERTRAND MARIE-CECILE
M PAROLIN-MAURETTE ANTHONY	M FERRE PHILIPPE
MME GOUZE FAURE JOSIANE	M REY FRANCIS
M CEDRIC DELEPOUVE	M MICHEL VIGIER
M LENOIR ERIC	M PINTO CARLOS

ARTICLE 2:

Le Secrétaire général et le Directeur départemental des finances publiques de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Les membres de la commission départementale des valeurs locatives du département de l'Ariège sont réunis à l'initiative du Directeur départemental des finances publiques.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Pour la préfète et par délégation

Signé Le secrétaire général